



**AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

DEMANDE DE DÉROGATION MINÉURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 10 mai 2021 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation minéure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 4, rue Roger-Smith, le lot 6 366 826, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
- La dérogation minéure vise à permettre que la superficie des enseignes d'accompagnement soit de 8,7 mètres carrés.

- Propriété située au 496, chemin du 10 Rang, le lot 63 312 332, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
- La dérogation minéure vise à régulariser une marge de recul minimal à 14,16 mètres

- Propriété située au 1211, chemin de la Source, le lot 2 935 381, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
- La dérogation minéure vise à régulariser une marge de recul avant de 3,49 mètres et de 4,42 mètres pour le garage situé en façade de la résidence dans la cour avant et à régulariser la marge de recul avant de 5,80 mètres et de 6,11 mètres et une marge de recul latérale de 1,10 mètre et de 1,18 mètre pour la remise.

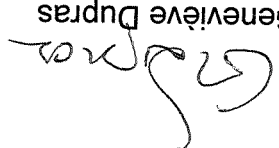
- Propriété située au 69, rue de l'Union, le lot 3 310 822, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
- La dérogation minéure vise à permettre d'agrandir la fenêtre sur la façade sud à 42 % passant de 27 pouces par 28 pouces par une fenêtre de 30 pouces par 60 pouces et de permettre d'ajouter 3 nouvelles fenêtres, une fenêtre de 30 pouces par 60 pouces sur la façade latérale sud et deux fenêtres de 30 pouces par 60 pouces sur la façade nord.

- Propriété située au 228, rue Main Est, le lot 4 422 155, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
- La dérogation minéure vise à permettre l'installation d'une enseigne de type boitier/totem.


Toute personne intéressée peut se faire entendre et soumettre une demande au plus tard le 30 avril 2021 par courriel à l'adresse suivante : g.dupras@coaticook.ca

Donné à Coaticook, ce 14 avril 2021.

La greffière,


Geneviève Dupras

Geneviève Dupras



La greffière,

Donné à Coaticook, ce 13 avril 2021.

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 13 avril 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 13 avril 2021.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

